

Une vraie-fausse docteur négligente ou malveillante ?

22/03/2016

[réagir\(1\)](#)   

Saint-Cyr-sur-Loire. Pendant plus de quatre ans, une pharmacienne a exercé à son domicile. Ses “ clients ” pensaient avoir affaire à un vrai médecin.

Tribunal correctionnel de Tours

Docteur, nutritionniste, naturopathe, spécialiste en homéopathie, massages... La carte de visite de Patricia J... était bien remplie. Trop, sans doute.

A la fin de l'année 2007, cette pharmacienne – diplômée de la faculté de Tours, elle a exercé au début de sa carrière en officine et établissements de santé – décide de lancer une activité de thérapeute.

Parce qu'elle dit ne plus faire confiance à la médecine traditionnelle et académique, elle veut proposer ses conseils en matière de perte de poids, gestion de stress... Dans un premier temps, un kinésithérapeute l'accueille dans son cabinet dans le centre-ville de Tours.

Trois mois plus tard, il met fin à cette collaboration. « *Elle n'était pas rigoureuse, elle oubliait ses rendez-vous, sa pièce n'était jamais rangée* », confie le professionnel aux enquêteurs.

C'est donc à son domicile qu'elle recrée le « décorum » d'un cabinet médical, à Saint-Cyr-sur-Loire. Salle d'attente, salle de consultation et même une plaque devant son pavillon. Plaque où la mention « Docteur » apparaît sans plus de précision : « *J'ai un doctorat en pharmacie, donc, je suis docteur* », affirme Patricia à la barre du tribunal, avec beaucoup d'assurance.

Pourtant, la centaine de « patients » qui ont frappé pendant plusieurs mois à la porte de son cabinet pensait avoir affaire à un vrai médecin. Des personnes âgées jusqu'aux jeunes femmes en détresse, la pharmacienne leur prescrivait des pages entières d'homéopathie et de compléments alimentaires en tout genre. Les consultations étaient facturées entre 75 € et 500 € (non remboursables). Alerté par plusieurs patients, le conseil de l'ordre des médecins dépose plainte. Suite à l'interpellation de Patricia J... en mai 2012, une perquisition est menée à son domicile. « *On y retrouve des flacons, des ordonnances, des tampons* », précise la présidente. Comme dans un vrai cabinet médical.

La " Rika Zarai " de l'Indre-et-Loire

« *J'ai voulu trop bien faire* », avance aujourd'hui Patricia, qui garde un aplomb édifiant. La pharmacienne estime être dans son bon droit et avance même une explication : « *Je gêne, c'est pour cette raison que les médecins m'attaquent. C'est un combat que je souhaite mener.* »

Pour l'avocat de l'ordre des médecins, cela ne fait aucun doute : « *Cette femme est une usurpatrice. Elle s'est cru au-dessus de toute déontologie.* »

Parmi les victimes de Patricia, des jeunes femmes aujourd'hui en détresse. Ainsi, Béatrice, maman de deux enfants en bas âge et en surpoids, a fait confiance à la soi-disant thérapeute pour perdre ses rondeurs.

L'héritage de ses grands-parents (4.000 €) et sa vie de couple y sont passés... « *Elle s'est moquée des gens, elle s'est jouée de leur amitié* », insiste l'avocate de l'une des parties civiles.

Une position que réfute l'avocat de Patricia (*) qui surnomme sa cliente « *la Rika Zarai de l'Indre-et-Loire* ». « *Elle n'a jamais forcé personne à faire un chèque. Il y a plus eu négligence que malveillance.* »

Pour le procureur, « *on n'est pas dans le cadre d'une médecine douce. Cette femme est un escroc* ». Une peine de 18 mois d'emprisonnement a été requise contre Patricia. Le jugement sera rendu le 28 avril.

Pascaline Mesnage

(*) Maître Amaury DEVILLERS